

# RAPPORT POUR L'ANNÉE 1851,

PAR LE

## BUREAU DE DOTATION

AU

### CONSEIL DU COLLÈGE DU HAUT-CANADA.

Le bureau de dotation de l'université de Toronto, et du collège et école royale de grammaire du Haut-Canada, a maintenant l'honneur, comme il en est requis par la 59e section du statut 12 Vic., chap. 82, de présenter au conseil du collège du Haut-Canada son second rapport annuel sur l'état des biens et effets administrés par le bureau, et des affaires fiscales et financières du dit collège.

Le bureau regrette de se trouver encore dans l'obligation de s'exposer auprès du conseil, à raison du peu d'information qu'il peut donner. La commission d'enquête, aux opérations de laquelle on a fait allusion l'année dernière, n'a présenté son dernier rapport que peu de temps après la mi-été. Ce rapport ne nous est parvenu qu'à la fin de 1849; par conséquent, pour permettre au bureau de dotation de prendre avantage de l'enquête faite par la commission, il faut que les comptes soient continués, travail que le bureau n'a pu entreprendre; mais pour le faire on est sur le point de se procurer l'assistance nécessaire. Des livres ont été achetés, il y a quelque temps, et des ordres ont été donnés pour la continuation des comptes: mais les employés du bureau n'ont pu suffire pour dépêcher la besogne courante et continuer en même temps les comptes en question.

En référant au dernier rapport, on verra qu'à la fin de l'année 1850, la somme de £109 4s. 3d., a été transportée au fonds de placement comme surplus de revenu.

Lorsque les comptes pour cette année furent préparés, la dépense pour l'administration conjointe n'avait pas été répartie entre l'université et le collège. Si cette répartition eût été faite, au lieu d'une balance au crédit du fonds de revenu, il y aurait eu au débit de ce fonds une somme de £167 12s. 3½d. Telle que la chose est, il a été porté sur l'année 1851 une dépense de £276 16s. 6½d. de plus que l'on aurait dû faire, car la dépense et de 1850 et de 1851 a été comprise dans les déboursés. Cette explication paraît nécessaire parce que l'on verra immédiatement qu'à la fin de l'année dernière le fonds de revenu restait endetté de la somme de £244 14s. 6d., ce qui n'aurait pas été le cas si l'on eût porté sur l'année précédente la somme de ses propres dépenses.

Durant le cours de l'année, la somme reçue à compte du fonds de placement était, pour ventes de terres, de..... £1,464 15 10

laquelle a été dépensée comme suit:—	£	s.	d.
Paiement d'une traite pour placement en 1850.....	15	15	10
Débuture provinciale.....	500	0	0
Livres pour la bibliothèque.....	1	3	9
	<hr/>		
	516	19	7

Laissant une balance de..... 947 16 3  
dont £900 ont été mis à part pour placement sur hypothèque, mais qui n'étaient pas appropriés à la fin de l'année.

Ce montant reçu à compte du revenu durant le cours de l'année, provenant de toutes sources, y compris les honoraires pour enseignement et l'allocation du gouvernement, était de..... £4,395 1 3